

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le 18 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune des SORINIERES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2009.

PRESENTS : MM. AGOUMIMELCHA. ALLAIN. BAILLY. Mme BAUDRI. M. BRABANT. Mme BREDIF-QUERE. MM. BROSSEAU. BRUNET. Mme BULTEAU. MM. CAILLETEAU. COUTURIER. Mmes FEUILLATRE. GIRAUD. HELIAS. LE CALVEZ. MM. METAIRIE. PALUSSIÈRE. Mmes PERRIOT. PICAUD. M. PIFFETEAU. Mme POGU. M. POINTEAU. Mme RABILLE-FRONTERO. M. RIOU. Mmes ROUELLE. ROULET. M. VANDENBERGHE.

ABSENTS : Mme ALBERT. Mme PAGNON-GROS.

POUVOIRS :

Mme ALBERT à Mme ROULET

Mme PAGNON-GROS à Mme GIRAUD

SECRETARE DE SEANCE : M. ROUELLE Régine.

ORDRE DU JOUR

M. COUTURIER ouvre la séance du Conseil Municipal en présentant M. AGOUMI-MELCHA, nouveau conseiller municipal qui remplace M. FLEURY.

Puis il rend hommage à M. FLEURY décédé le 21 novembre dernier.

Il précise que M. FLEURY s'était installé sur la commune des Sorinières en 1973. Il a été pendant plus de 10 ans le président de la section basket.

De 2001 à 2008 il a été adjoint aux sports et à la communication.

Il a été un moteur important dans la création du site internet de la ville.

Il a développé le sport aux Sorinières.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

📄 Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FEUILLATRE présente les orientations générales du budget.

I - LE CONTEXTE NATIONAL

-
- **La suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010**

La taxe professionnelle est remplacée **par une Contribution Economique et Territoriale** basée :

- pour partie sur le foncier (perçue au profit du Budget Général de l'Etat en 2010)
- pour partie sur la valeur ajoutée des entreprises (entreprises dont le CA est supérieur à 500 000 euros).

En 2010, la CU touchera une compensation relais basée sur le produit de la TP en 2009.

Les collectivités locales seront assujetties à la taxe carbone sans confirmation d'une éventuelle compensation financière comme il est prévu pour les ménages.

- **Le projet de loi de Finances 2010**

La dotation globale de fonctionnement devient une des variables d'ajustement et ne devrait augmenter que de 0,6 % en 2010.

La dotation globale d'équipement : (DGE) (comprise également dans l'enveloppe normée) devrait augmenter de 1,2 % en 2010, soit le taux d'inflation prévu.

Cette augmentation (ainsi que la progression du FCTVA) se traduit par une diminution des autres dotations qui financent plus particulièrement le budget de fonctionnement des communes.

II - LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2010

LES AXES POLITIQUES :

- Dégager de l'autofinancement pour 2010 face à l'incertitude sur nos recettes à compter de 2011 avec la réforme de la TP, la crise financière et économique toujours présente.
- En plus des actions continues en matière de politique sociale portée par le budget du CCAS, de politique culturelle et de soutien aux associations, de politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, 3 Axes sont mis en exergue sur 2010 :
 - La poursuite de l'Agenda 21
 - La politique pour l'emploi portée par le CCAS
 - La politique en matière de handicap

LES PREVISIONS EN FONCTIONNEMENT

Ce budget, en cours de réalisation, devrait être de l'ordre de 6 000 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel devraient progresser de 1,50%.
- Diminution prévisible des charges financières d'environ 10 %.
- Taxe carbone intégrée (environ 5 % sur les dépenses de gaz et carburants)
- Pas de prélèvement au titre de la loi SRU de prévu.

Les recettes en fonctionnement

- Dotation Globale de Fonctionnement + 0,6 % sur base réactualisée suite à la prise en compte du recensement 2006 (environ 1 100 000 euros prévus).
- La dotation de solidarité communautaire : il est prévu le même montant qu'en 2009 (environ 290 000 euros).
- L'imposition locale (TH-TFb-TFnb):
 - Augmentation des bases d'imposition (déterminée par l'Etat) +1,2 %
 - Augmentation des taux locaux d'imposition :
prévision d'augmentation du taux de 1 % sur les trois taxes.

LES PREVISIONS EN INVESTISSEMENT

Un budget de l'ordre de 2 200 000 euros

Les dépenses d'investissement

- Les autorisations de programme : Projet d'extension et de restructuration du groupe primaire de l'école de « La Tilleulière »

2006 :	162 977,06 euros	
2007 :	258 257,17 euros	
2008 :	<u>1 202 516,02 euros</u>	
2009	1 074 072,19 eu-ros	Tranche 3 (suite des locaux scolaires) Tranche 4 (restauration)
Réalisé :	2 724 999,16 eu-ros	
2010	560 000,00 euros	Fin Tranche 4 (restauration)
	<u>300 000,00 euros</u>	Tranche 5 (périscolaire)
Total prévu :	3 585 000,00 eu-ros	TTC

- **Politique d'entretien du patrimoine**

- Continuité de la mise en conformité, entretien des bâtiments : 150 000 euros et en particulier, dans le cadre de notre **politique en matière de handicap** :
 - L'audit des installations pour tous les bâtiments
 - L'automatisme de la porte du CCAS
- Achats de terrains : 14 700 euros et 30 000 euros pour les éventuelles opportunités
- Etude pour un terrain de football synthétique : 50 000 euros
- Renouvellement de matériel divers (y compris parc informatique) : 210 000 euros, dont le remplacement du serveur informatique (estimé à 20 000 euros)
- Achat d'un camion au service technique : 40 000 euros
- Achat d'un désherbeur à eau chaude : 35 000 euros (**Agenda 21**)
- Remplacement d'une machine pour la menuiserie (conditions de sécurité) : 22 000 euros
- Maison communale de quartier : 250 000 euros
- Participation aux mâts solaires de la ZAC des Vignes : 20 000 euros (**Agenda 21**)

- **Les emprunts**

- Remboursement du capital : 377 000 euros

Les recettes d'investissement

- Le FCTVA : 200 000 euros
- Le remboursement de la dette par la communauté urbaine : 180 000 euros
- Amortissement : 430 000 euros
- Le recours à l'emprunt : 500 000 euros
- Reversement de la SEMSOR pour la maison communale de quartier (250 000 euros)

III - LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Elle est étudiée et réactualisée chaque année en tenant compte de nouveaux éléments, en particulier financiers. (principe de prudence)

Prévision pour 2011 : Création d'un terrain de football synthétique (environ 880 000 euros)

La suppression de la taxe professionnelle et l'incertitude actuelle sur l'incidence de cette réforme sur les recettes de la CU et sur celles de notre commune à partir du 1^{er} janvier 2011 ne nous permettent pas d'avoir des prévisions à plus long terme.

IV – LES CHIFFRES DE LA DETTE

- **La Dette par habitant**
 - Moyenne nationale : 912 euros en 2007
 - Moyenne départementale : 834 euros en 2008
 - **Prévision au 1er janvier 2010 : 763 euros par habitant**

- **Encours prévu de la dette au 01/01/2010 :**
 - 01/01/2008 : 5 955 073 euros
 - 01/01/2009 : 6 012 663 euros
 - **01/01/2010 : 5 610 665 euros**

- **Annuité prévisionnelle pour 2010 :**
 - 2008 : 676 178 euros
 - 2009 : 698 500 euros
 - **2010 : 618 000 euros**

- Mme RABILLE-FRONTERO ajoute que suite à une réunion organisée par DEXIA on constate que les courbes d'endettement de la commune sont à l'inverse des autres collectivités : la commune se désendette alors que les autres s'endettent.

- M. BAILLY : Les orientations budgétaires sont importantes pour déterminer la politique communale, donc les choix pour la collectivité pour faire face à l'avenir en anticipant les besoins de la population et répondre au développement de notre commune.

Votre présentation nous amène à quelques réflexions :

1 – Le contexte national :

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et nous vous rappelons que la suppression de la taxe professionnelle n'impactera pas nos finances locales (sur ce sujet, vous pourriez demander une simulation auprès du ministère des finances, comme certaines municipalités l'ont fait).

Pour ce qui concerne la taxe carbone, le 1^{er} ministre a indiqué le 17 novembre 2009 au 92^{ème} congrès des Maires et des Présidents de communautés que l'Etat allait créer auprès de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un fonds dont le montant correspondra très exactement à la taxe carbone versée par les collectivités et ce fonds contribuera exclusivement à financer les investissements des collectivités en matière d'économie d'énergie et de développement durable.

Le projet de loi de finances 2010 :

En 2010, du fait de la récession, les ressources de l'Etat seront inférieures de 20% à celles de 2008, cependant l'Etat assumera ses engagements envers les collectivités locales. Les dotations et la DGF progresseront à + 0,6% comme vous nous l'indiquez sur le document.

2 – Les perspectives budgétaires pour 2010 :

2.1 – Les axes politiques :

On ne peut que se réjouir que l'autofinancement soit devenu une de vos priorités et pour cela une maîtrise plus approfondie des dépenses de fonctionnement est nécessaire.

En ce qui concerne vos engagements en matière de politique sociale, de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'en matière de handicap, nous n'avons pas de remarques particulières.

2.2 – Les prévisions de fonctionnement :

Vous annoncez le budget en cours de l'ordre de 6 millions d'euros, il était de 5 758 917 pour 2009, soit une augmentation de 4% alors que l'inflation est de 0,4%. Où est votre maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

2.2.1 – Les dépenses de fonctionnement :

Pour le personnel vous annoncez une progression de 1,50%. Nous aurons l'occasion de le vérifier lors du budget primitif, ainsi que la diminution des charges financières.

2.2.2 – Les recettes de fonctionnement :

Les dotations de l'Etat et Communautaire sont en légères augmentation.

En ce qui concerne l'imposition locale, vous modérez l'augmentation du taux qui passe de 3% en 2009 à 1% pour 2010, vous devenez raisonnable, mais vous ne pouviez pas continuer à 3% sauf si vous n'aviez pas envisagé dégager d'excédent de recettes (ce que nous vérifierons).

3 – Les prévisions en investissement :

Un budget de 2 200 000 euros, il était de 2 033 297 en 2009, soit 8%.

Les dépenses d'investissements font apparaître que le projet d'extension et de restructuration du groupe primaire de l'école de La Tilleulière se terminent en 2010 et qu'à part la maison communale de quartier, tout est axé principalement sur l'entretien du patrimoine.

Votre prudence remarquée en investissement créatif n'est-elle pas en fait un manque d'ambition qui devient de l'immobilisme. Nous regrettons qu'avec l'augmentation de la population à venir vous n'envisagiez pas plus d'investissements sur le long terme. La réflexion sur la protection de la tranquillité des habitants proches des nouvelles ZAC, l'influence sur le flux du centre ville, le contournement des Sorinières, la ZAC de la Cassière sont absents des réalisations à venir.

Le débat d'orientation budgétaire doit donner des orientations mais aussi des dates de réalisation qui doivent clairement apparaître aux Soriniérois, soucieux d'un mieux être qui n'engendrera pas systématiquement une augmentation des impôts.

Cette réflexion du groupe d'opposition étant exprimée, elle ne doit pas, pour autant, arrêter tout débat entre nous (majorité et opposition) au sein des diverses commissions municipales. La démocratie locale c'est une majorité qui décide et une opposition qui contrôle.

- M. RIOU : Notre orientation budgétaire se situe cette année dans une période de chamboulement de notre société, tout est bon par la communication du Président de la République, les Grenelles, les réformes qui nous mettent en faillites.

Le Président de la République veut nous montrer que sa politique est la seule qui peut nous sortir de la crise, alors que c'est elle qui nous y plonge.

L'argument du pouvoir est celui de l'obligation de faire face aux déficits publics et à la dette publique. Certes, ce lourd problème existe, Mais d'où provient-il ?

D'abord de la multitude de cadeaux faits aux grandes fortunes et aux grands détenteurs de capitaux :

- Diminution de l'impôt sur les sociétés
- Réduction d'impôt sur les échanges d'actions entre sociétés
- Le fameux bouclier fiscal
- Réduction des cotisations sociales aux grandes entreprises
- Les exonérations diverses de l'impôt aux plus riches qu'on nomme « niches fiscales », qui équivalent à plus de 70 milliards d'euros. Et demain, la suppression de la taxe professionnelle.

Les autres causes des déficits, liées à celles que je viens d'évoquer, sont la réduction de l'activité économique, la baisse du pouvoir d'achat et les réductions d'emplois. La financiarisation plus grande de l'économie, c'est-à-dire la recherche permanente de profits à court terme, y compris par la spéculation, pousse à faire pression à la baisse sur les salaires, les retraites, les revenus des agriculteurs et artisans. Les activités et l'emploi en souffrent durement, terriblement. Tout ceci génère moins de recettes pour le budget de l'Etat et de la sécurité sociale.

M. SARKOZY qui a invité à l'Elysée, quelques maires triés sur le volet a déclaré : « moi j'ai promis que je ne remplacerai pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais vous, les collectivités locales, vous en créez un de plus sur deux, comment peut-on s'en sortir ? C'est le même pays ». Une façon très provocante de dévoiler le fond des deux réformes contestées : supprimer les services publics locaux et les emplois qui vont avec.

Les besoins sur la commune grandissent avec l'augmentation importante de la population. Les choix budgétaires deviennent et vont devenir de plus en plus difficile à prendre compte tenu de la politique que nous subissons du pouvoir national.

- M. CAILLETEAU : La stratégie est connue : diminuer les impôts sur le revenu et étrangler les collectivités locales.

Cependant, il faut bien comprendre que la diminution des prélèvements obligatoires ne peut que signifier moins d'Etat. Il suffit de regarder la Fonction Publique et la déclinaison de la RGPP qui se traduit notamment par plus de 30 000 suppressions d'emplois dans l'éducation nationale. Comment s'étonner après que l'enseignement de certaines matières soit appelé à disparaître.

En fait la diminution de la pression fiscale sur certaines entreprises et ménages procède d'une volonté délibérée du gouvernement d'organiser l'insolvabilité de l'Etat dans le seul but de porter définitivement atteinte à notre modèle social.

Le récent rapport de la Cour des Comptes met en cause l'impact désastreux, pour les finances publiques, des baisses d'impôts accordées ces dernières années.

Pour la seule année 2008, souligne le rapport, ces allègements d'impôts ont coûté quelques 10 milliards d'euros, soit l'équivalent du déficit en 2008 du régime général de la sécurité sociale.

En quatre ans, selon le même rapport, ces baisses d'impôts ont augmenté le déficit public de 39 milliards.

Le niveau de prélèvement obligatoire et de dépenses publiques s'interprètent en terme de choix de société.

Dans cette perspective la fiscalité doit retrouver du sens et se traduire notamment par :

- le maintien dans leur intégralité des ressources fiscales des collectivités territoriales
- l'absence de transfert de charges vers les impôts locaux supportés par les ménages.

- Mme RABILLE-FRONTÉRO : Concernant le personnel les communes sont des collectivités de proximité. Le salaire d'un agent de base est à 1 300 euros. Lorsqu'on examine les salaires des agents de l'Élysée ils sont plus importants.

Au Congrès des Maires la totalité des Maires présents posaient des questions sur la suppression de la Taxe Professionnelle. Les élus de tout bord étaient contre.

Quand on voit les grands groupes du CAC 40 imposés à 8% alors que les petites entreprises sont taxées à 30%, est-ce normal ?

- Mme FEUILLATRE : Quand on dit que le budget de fonctionnement augmente, ce sont les recettes qui augmentent et non pas les dépenses. C'est une question d'équilibre du budget.

- M. le Maire : Il n'y a pas d'évolution notable des dépenses. Les recettes de fonctionnement seront aussi du même ordre que 2009.

La suppression de la taxe professionnelle aura des répercussions sur la commune.

L'Association des Maires a demandé à Bercy de faire des simulations, mais selon Bercy cela n'était pas réalisable.

La Taxe Professionnelle conditionne les aides que la Communauté Urbaine remet aux communes.

La Communauté Urbaine verse habituellement une dotation de solidarité mais en juin 2010 elle reverra les critères.

En 2010 Nantes Métropole va perdre 15 millions d'euros : Compte tenu des taux des impôts ménages votés dans les communes, Nantes Métropole avait prévu d'augmenter le taux de Taxe Professionnelle de 5%. Les bases de taxe professionnelle sur Nantes Métropole augmentent de 5% chaque année compte tenu de l'arrivée de nouvelles entreprises.

Cette perte de taxe professionnelle aura des répercussions sur les travaux de voirie et d'assainissement.

La réforme de la taxe professionnelle aura des conséquences sur les impôts ménages en 2011.

Les valeurs foncières des entreprises seront exonérées de 30% (au lieu de 15% comme prévu initialement).

La Communauté Urbaine percevra la part départementale de la Taxe d'Habitation et la part régionale du foncier bâti.

La nouvelle loi va conduire la Communauté Urbaine à créer une nouvelle taxe sur les impôts ménages.

Vous nous faites le reproche de ne pas faire d'investissement à long terme : L'attribution de la dotation communautaire va diminuer alors qu'elle a augmenté en 2009 compte tenu de l'augmentation de population et l'arrivée de nouvelles entreprises. La DGF est bloquée et on inclut le remboursement du FCTVA dans l'enveloppe normée. Il est donc difficile de prévoir des investissements tant que l'on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait.

On ne peut donc faire qu'un budget prudent et dégager de l'autofinancement.

Il faut finir de construire l'école et réaliser un terrain synthétique, mais pour le reste il faut attendre.

Mme RABILLE-FRONTÉRO ajoute que concernant la taxe carbone, des fonds seront donnés à l'ADEME mais toutes les communes ne pourront être servies.

- M. VANDENBERGHE : Vous dites qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour les ménages.

Et pourtant, le gouvernement a décidé de supprimer la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010. Selon les chiffres officiels les entreprises auront environ 22 milliards d'impôts en moins à payer. Pour compenser la perte de recettes, le gouvernement propose que les entreprises, par la création d'une nouvelle taxe, participent à hauteur de 10 milliards.

12 milliards restent donc à trouver pour 2010, 6 milliards pour les années suivantes.

Qui va payer ces milliards ? C'est le mystère de la Taxe Professionnelle.

La réponse est simple :

Si le gouvernement choisit un financement par les dotations budgétaires, l'imposition sur les ménages augmentera.

Si le gouvernement choisit un financement par le déficit budgétaire, qu'il faudra rembourser tôt ou tard, l'imposition des ménages augmentera.

Si le gouvernement choisit un financement par le concours des collectivités locales, elles n'auront pas de choix, l'imposition des ménages augmentera.

La suppression de la taxe professionnelle est une équation sans inconnu qui transfère la fiscalité des entreprises vers les ménages.

- M. BRABANT : Vous ne voyez que du négatif dans les réformes.

M. VANDENBERGHE, lui, y voit une augmentation des impôts mais il est nécessaire d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Le gouvernement prend des risques. Prenons le pari que cela va marcher. Il faut être optimiste.

- M. POINTEAU : On parle de RGPP, de suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux. On sait que la fraude fiscale tourne entre 40 et 50 milliards d'euros. Comment voulez-vous lutter si on supprime des postes ?

Il y a une volonté de détruire le modèle social.

Quand on dit que les entreprises du CAC 40 ne paient que 8%, c'est grâce aux mécanismes des paradis fiscaux.

M. le Maire : Le Conseil Général manque d'argent notamment du fait du RSA.

Toutes les subventions au Conseil Général baissent de 10%.

Ce sont les associations, telles que sportives, culturelles, les familles d'accueil qui vont voir leurs subventions diminuer.

M. CAILLETEAU : Il y a eu en 2009 une augmentation des demandeurs d'emploi de + 52 000.

Le Conseil Municipal prend acte du débat.

Commission Communale des Marchés Publics

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition de la Commission Communale suite à la démission de M. BRIAND et le décès de M. FLEURY.

M. le Maire propose M. BAILLY comme titulaire et Mme PERRIOT comme suppléante.

Puis M. PALUSSIÈRE comme titulaire et M. POINTEAU comme suppléant.

Constitution des Commissions

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la nouvelle composition des commissions suivantes :

M. AGOUMIMELCHA remplace M. FLEURY dans les 3 commissions suivantes :

- Vie Associative : M. AGOUMIMELCHA, M. CAILLETEAU, M. PALUSSIÈRE, M. METAIRIE, Mme BAUDRI, Mme PERRIOT, M. BAILLY.

- Equipements municipaux : M. AGOUMIMELCHA, M. PIFFETEAU, M. ALLAIN, Mme POGU, Mme BREDIF-QUERE, M. BRABANT, M. BAILLY.

- Services Métropolitains : M. ALLAIN, M. BROSSEAU, M. POINTEAU, M. AGOUMIMELCHA, Mme BREDIF-QUERE, Mme ROULET, Mme BULTEAU, M. BRABANT.

La nouvelle composition des commissions municipales est adoptée à l'unanimité.

Rapport annuel 2008 de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Mme POGU présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés établi par les services de la Communauté Urbaine de Nantes.

Collecte

▪ Renouvellement du contrat de collecte des déchets sur le pôle Loire-Chézine : communes de Saint-Herblain, Couëron et Indre (66 000 habitants).

▪ Mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'exploitation des déchetteries : doublement des postes d'agents d'accueil, vidéo-surveillance, tri du bois, conteneurs maritimes...

▪ Lancement d'un appel d'offres concernant l'exploitation de 11 déchetteries

- Poursuite du programme d'implantation de conteneurs enterrés à l'occasion d'opérations d'aménagement notamment dans les quartiers nantais de Malakoff, Le Breil et Bellevue et sur les communes d'Indre et les Sorinières. Fin 2008, 110 conteneurs ont été installés.

- Mise en place, en décembre 2008, auprès de 35 000 habitants, de la troisième phase de l'opération TRI'SAC, système de collecte en sacs de couleur.

Avec les deux phases précédentes (en novembre 2006 et juin 2007), 125 000 nantais bénéficient depuis fin 2008 de ce mode de collecte qui a nécessité une refonte des secteurs de collecte pour l'opérateur public de collecte.

Traitement

- Installation d'une troisième ligne de tri optique sur le centre de séparation pilote réalisé sur le site de l'usine d'incinération VALORENA pour permettre de lancer la troisième phase de l'opération TRI'SAC.

- Modernisation de l'atelier de tri des collectes sélectives de l'unité de traitement des déchets Arc-en-Ciel.

- Mise en place d'une filière de réemploi avec l'association ECO-REV à titre expérimental sur deux déchetteries (Orvault et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu).

Tonnages 2008

Nature des déchets	Tonnages 2006
Ordures ménagères résiduelles*	158 120
Emballages et papiers recyclables	30 542
Verre	16 106
Déchets verts	37 508
Tout-venant	26 003
Ferraille	2 281
Bois	4 225
Gravats	34 950
D.E.E.E.	1 399
Autres**	555
TOTAL	311 689

* dont 1 414 tonnes d'encombrants collectées en porte à porte

** autres : amiante, huile, batteries, pneus et Déchets Dangereux des Ménages (DDM).

Le tonnage total collecté en 2008 connaît une baisse de 1,7% par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des tonnages

- 51% des déchets collectés sont des déchets résiduels faisant l'objet d'une valorisation énergétique : récupération de l'énergie dégagée par l'incinération pour produire de l'électricité, de la chaleur alimentant un réseau de chauffage urbain ou de la vapeur utilisée dans l'industrie.

- 23% des tonnages collectés sont des matériaux recyclables : 17% sont du verre, des emballages, des papiers, de la ferraille, 6% issus du tout-venant valorisé.

- 12% des tonnages collectés sont des déchets verts destinés au compostage.
- 11% sont des gravats réutilisés sans transformation en remblaiement.
- 3% des déchets sont destinés à l'enfouissement.

Evolution des tonnages par nature de déchets

NATURE DES DECHETS	1999	2004	2005	2006	2007	2008
Ordures ménagères*	174 600	170 122	166 285	166 660	162 914	158 120
Emballages et papiers recyclables	21 050	24 712	26 644	26 644	28 969	30 542
Verre	11 600	15 023	14 724	15 353	15 814	16 106
Déchets verts	19 900	30 866	29 488	34 607	39 142	37 508
Tout venant	25 900	25 531	26 010	28 039	28 963	26 003
Ferraille	3 250	3 184	2 646	2 147	2 239	2 281
Bois	-	-	470	1 375	2 109	4 225
Gravats	24 200	32 668	31 602	33 671	35 446	34 950
D.E.E.E	-	1 740	728	514	827	1 399
Autres**	-	-	568	590	656	555
TOTAL	280 500	303 846	299 165	309 600	317 079	311 689

* Y compris les encombrants collectés en porte à porte qui sont intégrés aux OM à des fins de comparaison avec les exercices précédents (1414 t).

** Autres : amiante, huile, batteries, pneus et DDM.

- M. BRABANT : L'enfouissement a tendance à disparaître ? Est-ce que cela baisse vraiment ou pas ?

Mme POGU : Oui il y a une diminution.

- M. BRABANT : Est-ce que le tri sélectif est de mieux en mieux effectué ?

Mme POGU : On constate une baisse des ordures ménagères. Par la communication on arrive à obtenir des résultats.

M. le Maire : Les entreprises fabriquent des emballages moins lourds et en utilisent moins qu'auparavant.

Le taux de refus baisse régulièrement depuis 2003. Cela contribue à améliorer la valorisation des déchets.

M. le Maire précise que deux déchetteries vont être réhabilitées :

- Rezé en 2011
- Vertou en 2012.

Le tri sac va se développer sur Nantes et l'implantation de bacs jaunes sur certains secteurs va être réalisée.

Nantes Métropole fera des économies sur le nombre de ramassage de poubelles.

Nantes Métropole envisage d'apporter une aide financière pour l'achat de composteurs individuels.

- M. BRABANT : Concernant les rejets dans l'atmosphère, est-ce que tout est aux normes ?

M. le Maire : Cela a été fait lors du précédent mandat.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2008 sur le prix et la qualité des déchets ménagers.

Indemnités

Mme FEUILLATRE demande au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de M. AGOUMIMELCHA à 0,84% de l'indice 1015 à compter du 1^{er} décembre 2009.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

ZAC des Vignes - DUP

M. VANDENBERGHE rappelle que par arrêté en date du 3 novembre 2005 M. le Préfet de la Région des Pays de la Loire a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC des Vignes.

Compte tenu que cet arrêté prévoit une réalisation de l'expropriation dans un délai de 5 ans alors que les négociations foncières ne sont pas achevées, il convient de déposer de nouveau un dossier de DUP.

Par ailleurs le contexte a changé.

Le premier dossier de DUP emportait mise en compatibilité du PLU.

Aujourd'hui ce n'est plus nécessaire, Nantes Métropole a depuis procédé à une révision du PLU afin de le rendre compatible.

La Zone d'Aménagement Concerté des Vignes, dite « ZAC des Vignes » a pour objet la réalisation des aménagements et équipements nécessaires à la construction de logements et d'une maison communale de quartier, ainsi qu'à l'implantation d'équipements publics, sur les terrains situés dans un périmètre d'environ 44,7 ha dans le secteur des Hauts Landes.

La ZAC doit permettre de répondre à la forte demande actuelle de logements sur la commune, et couvrir les besoins en la matière pour les 8 à 10 ans à venir, grâce à la construction d'environ 500 logements (programme prévisionnel), dont 25% à usage locatif social, se répartissant en trois types :

- environ 425 logements en habitat individuel, réalisés soit sur des lots libres de constructeur, soit dans le cadre d'opération de maisons groupées,

- environ 75 logements en habitat collectif.

En dehors de la maison communale de quartier, la ZAC ne nécessitera pas d'équipements de superstructures ou de services propres spécifiques, le centre tout proche offrant les équipements, services et commerces nécessaires à la vie quotidienne des futurs habitants, le secteur des Vignes étant aussi desservi par la ligne 94.

Des aires de jeux pour les jeunes enfants seront aménagées dans l'opération.

Des réserves foncières sont créées destinées à :

- l'extension des équipements sportifs du complexe de la Garennerie situés au Sud-Est de la ZAC,
- l'implantation ou l'extension de futurs équipements à caractère communal qui pourront s'avérer nécessaires plus tard. Cette réserve foncière pourra accueillir également, le cas échéant, des logements.

Par ailleurs, le projet d'aménagement a intégré le transfert des services techniques communaux sur le site de l'ancienne usine SONAC.

Le périmètre de la ZAC couvre une surface d'environ 44.7 ha, se répartissant comme suit :

- domaine public (voies et chemins) = environ 2.9 ha
- propriétés bâties hors acquisition = environ 1.9 ha
- ateliers municipaux hors acquisition = environ 1.1 ha
- terrains appartenant à la commune = environ 7 ha
- terrains appartenant à la SEMSOR = environ 0.2 ha
- emprises foncières situées dans le périmètre de restauration et de mise en valeur de l'Ilette (acquisition par la C.U.N.) = environ 0.2 ha
- terrains privés à acquérir (hors foncier communal) = environ 31.4 ha

La commune cèdera, en tant que de besoin, les terrains lui appartenant dans le périmètre de la ZAC à la SEMSOR.

La SEMSOR engagera les négociations amiables avec les propriétaires des terrains privés concernés.

Dans un souci de cohérence et de fonctionnement des aménagements prévus pour cette opération, la SEMSOR devra pouvoir disposer d'une maîtrise globale du foncier concerné.

Si des parcelles ne pouvaient être acquises à l'amiable, une procédure d'expropriation deviendrait nécessaire.

Seront réalisés dans le cadre de la ZAC :

► toutes les créations de voies, d'ouvrages et de réseaux techniques (énergie, eau potable, assainissement, bassins de rétention des eaux pluviales, téléphone, éclairage public), de mobilier urbain et d'aménagements paysagers nécessaires aux futures constructions

► le réaménagement des carrefours suivants :

- intersection de la rue de la Maillardière et du village « Les Faux »
- intersection de la rue de la Maillardière et de la rue du Bocage
- intersection de la rue de la Maillardière et de la rue de la Corberie

► le réaménagement des voies suivantes :

- rue du Menhir)
- rue du Bocage) sections comprises dans le périmètre de la ZAC
- rue des Soupirs)
- rue de la Guindonnière)

Les raisons du choix du projet

Choix du projet au regard des orientations du Plan Local d'Urbanisme

Le choix du secteur des Hautes Landes s'inscrit tout à fait dans les orientations définies par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) révisé le 12 décembre 2008.

Choix du projet au regard des conditions d'insertion dans l'environnement

Le projet est respectueux de la topographie du site, notamment au niveau des terrassements nécessaires à l'aménagement des bassins de régulation des eaux pluviales qui seront réalisées en cascades afin d'en limiter la profondeur.

La prise en compte des qualités paysagères du site actuel et la création d'une coulée verte.

La création de sentiers permettant d'assurer un contact entre l'urbanisation et les espaces verts environnants.

Choix du projet au regard des grandes options d'urbanisme retenues

Le projet retenu s'inscrit tout à fait dans le cadre des principales options définies initialement pour l'aménagement de la ZAC :

- Amorcer une trame urbaine cohérente et hiérarchisée
- Donner une identité au quartier
- Créer des quartiers d'habitats diversifiés

- ▶ Répartir les diverses densités de logement en fonction du site
- ▶ Diviser l'opération en unités de voisinage de petite dimension
- ▶ Regrouper les terrains destinés aux équipements collectifs.

Le dossier d'enquête préalable à la DUP comporte les documents suivants :

- Notice explicative
- Plan de situation
- Plan général des travaux
- Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Appréciation sommaire des dépenses
- Etude d'impact définie à l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977.

La proposition de M. VANDENBERGHE est adoptée à l'unanimité.

Convention de gestion entre Nantes Métropole-Communauté Urbaine-et la commune des Sorinières-Cimetière communautaire de Nantes Métropole

M. RIOU rappelle que Nantes Métropole a construit un cimetière communautaire dénommé « cimetière Beau Soleil ».

La convention de gestion a pour objet de formaliser les obligations respectives de Nantes Métropole et de la commune.

Obligations de la commune

- Le cimetière est placé sous la surveillance de la commune qui assure l'ouverture et la fermeture du cimetière.
- La commune exerce son pouvoir de police à l'intérieur du cimetière.
- La Mairie gère et perçoit les droits de concessions.
- La commune assure la gestion du cimetière. Elle procède à l'entretien courant des espaces verts.

Obligations de Nantes Métropole

Nantes Métropole prend en charge :

- les travaux et les interventions relevant du parfait achèvement jusqu'à la levée des garanties

- ce qui relève de la garantie biennale et décennale des travaux

- les travaux de construction, de modernisation ou d'extension ainsi que les travaux de gros entretien des aménagements obligatoires et ceux jugés utiles au bon fonctionnement et à l'amélioration de la qualité du service portant sur les équipements.

- M. ALLAIN : Qui peut décider des nouveaux travaux ?

M. le Maire : C'est une réflexion conjointe entre Nantes Métropole et la commune.

- M. BAILLY : Page 5, rubrique « Bati », on parle d'une installation gaz.

M. le Maire : C'est au cas où il y aurait une installation au gaz.

M. RIOU : Dans certains cimetières un local est chauffé au gaz quand il y a un gardien.

La convention de gestion est adoptée à l'unanimité.

Besoins occasionnels

Mme RABILLE-FRONTERO propose de créer les emplois occasionnels suivants :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non titulaire horaire (rémunéré Indice Brut 297, Indice Majoré 292).

- Création d'un poste d'Educatrice de jeunes enfants non titulaire horaire (rémunéré Indice Brut 323, Indice Majoré 308) du 4 janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Mme RABILLE-FRONTERO précise que ces postes sont créés en prévision de remplacements éventuels.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Garantie d'emprunt - ADAPEI

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

Foire Intercantonale de Vertou

M. BROSSEAU informe les membres du Conseil Municipal que la convention signée en février 2007 entre la ville de Vertou et la commune arrive à échéance.

Il propose de conclure une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

La participation des communes n'ayant pas été revalorisée depuis au moins 10 ans, la cotisation de la ville des Sorinières a été fixée à 550 euros par an (au lieu de 480 euros).

M. BROSSEAU précise que la prochaine foire se déroulera les 27 et 28 mars 2010.

La proposition de M. BROSSEAU est adoptée à l'unanimité.

Avenants – Extension-Restructuration du Groupe Primaire de l'école de La Tilleulière

M. RIOU demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les deux avenants suivants :

- Avenant n°2 au lot n°7 (Menuiseries Aluminium Extérieures) – Entreprise ALUGO

- Montant : - 2 221,52 euros HT.

Objet : Suppression des brise soleil du patio et ajout d'une porte sectionnelle.

- Avenant n°2 au lot 4 (Charpente Métallique – Serurerie) – Entreprise ACM

- Montant : + 1 000 euros HT.

Objet : Fourniture et pose de deux garde-corps sur terrasse.

- M. BRABANT : Suppression de brise soleil, pourquoi ?

M. RIOU : Le patio se trouvant à l'intérieur, un brise soleil n'est pas nécessaire.

Les avenants sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour complémentaire

Amortissement

Mme FEUILLATRE rappelle que par délibération en date du 12 décembre 1996 le Conseil Municipal a procédé à la clôture de l'opération de la ZAC des Basses-Sorinières.

La délibération précise que les avances versées à l'opération sous forme de garantie d'emprunt sont transférées en participation.

Ces avances d'un montant global de 247 245,34 euros ont été imputées au compte 2 761 « Créances pour avances en garantie d'emprunt ».

Mme FEUILLATRE propose de les imputer au compte 2042 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé » et apurées selon les modalités suivantes :

- Avances versées après le 1^{er} janvier 1996 (5 720,50 euros).

L'amortissement obligatoire auquel elles sont soumises sera réalisé sur 5 ans à compter de l'exercice 2010 (compte 28042).

- Avances versées avant le 1^{er} janvier 1996 (241 524,84 euros) :

Non soumises à amortissement obligatoire, elles seront sorties du bilan au 31 décembre 2009.

La proposition de Mme FEUILLATRE est adoptée à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention Oméga

Mme FEUILLATRE rappelle que par délibération en date du 26 juin 2008 le Conseil Municipal a adopté la convention avec Nantes Métropole pour le raccordement de la Mairie et du Centre Technique Municipal au réseau à haut débit Oméga.

Elle propose de délibérer sur l'avenant n°1 à cette convention.

Cet avenant intègre la modification des deux sites raccordés.

Le tarif du raccordement du Centre Technique Municipal est désormais fixé à 1 700,01 euros TTC pour l'année 2009 (ancien tarif : 1 600,01 euros TTC).

Le tarif exploitation est maintenu à 1 000 euros TTC pour l'année 2009.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

Point en dehors de l'ordre du jour :

Cessions foncières

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les ZAC du secteur de la Forêt et la Petite Meilleraie sont clôturées depuis décembre 2004.

Certaines parcelles sont restées propriétés de la SELA.

Nantes Métropole a créé la ZAC de la Brosse dont le périmètre est commun en partie avec la ZAC de la Petite Meilleraie et la ZAC de la Forêt, et confié l'aménagement à Loire Océan Développement.

Pour que ces terrains puissent être aménagés, Nantes Métropole doit vendre les terrains à Loire Océan Développement.

On propose d'autoriser la SELA à céder à titre gratuit à Nantes Métropole les terrains.

- Mme ROUELLE : Pourquoi tant de temps ?

M. le Maire : On découvre régulièrement des choses qui n'ont jamais été transférées.

Les cessions foncières sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire souligne l'efficacité des services municipaux qui ont déneigé les entrées des écoles et des bâtiments municipaux avant 9 heures, ainsi que le pôle du vignoble qui s'est mobilisé depuis 4 heures du matin afin de déneiger les routes de niveau 1 et 2.

Il rappelle que chaque propriétaire est tenu de déneiger le trottoir devant sa porte.

Puis il clôture la séance en rappelant l'invitation du RESSOR à la manifestation de-
main place de l'église.

La séance est levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal le 29 janvier 2010.